

## RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes (F/H), grade agent-e de maîtrise, dans la spécialité exploitation des transports.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 110-1 des 17, 18 et 19 décembre 2007 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH 58 des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes, grade agent-e de maîtrise, dans la spécialité exploitation des transports ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 30 mai 2011 portant règlement général des concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes (F/H), grade agent-e de maîtrise, dans la spécialité exploitation des transports seront ouverts, à partir du 9 avril 2018 et organisés, à Paris, ou en proche banlieue pour 3 postes.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 1 poste ;
- concours interne : 2 postes.

Art. 3. — Les candidats pourront s'inscrire par internet sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr), rubrique « insertion, emploi et formation » du 29 janvier au 23 février 2018 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement, 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm libellée aux nom et adresse du-de la candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 décembre 2017

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice des Compétences*  
Céline LAMBERT

**Ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour l'accès au corps des attaché-e-s d'administrations parisiennes.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent-e-s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu le décret n° 2007-767 du 9 mai 2007, modifié par le décret n° 2010-1014 du 30 août 2010, portant statut particulier du corps des attaché-e-s d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2012 du Ministre de l'Intérieur fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des attaché-e-s d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 30 mai 2011 portant règlement général des concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe, un concours interne et un troisième concours pour l'accès au corps des attaché-e-s d'administrations parisiennes seront ouverts, à partir du 3 avril 2018, pour 20 postes, à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 9 postes ;
- concours interne : 10 postes ;
- troisième concours : 1 poste.

Art. 3. — Les candidat-e-s pourront s'inscrire par internet sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr), rubrique « emploi et formations » du 22 janvier 2018 au 16 février 2018 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du bureau du recrutement (2, rue de Lobau, 75004 Paris) pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les

demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe (format 32 x 22,5 cm) libellée aux nom et adresse du-de la candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 décembre 2017

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice des Compétences*  
Céline LAMBERT

**Nom du candidat inscrit sur la liste principale du concours interne de jardinier (adjoint technique principal) ouvert, à partir du 16 octobre 2017, pour dix-sept postes.**

1 — M. DEVILLECHAISE Maxime.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 6 décembre 2017

*La Présidente du Jury*  
Sophie GODARD

**Liste principale, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours externe de jardinier (adjoint technique principal) ouvert, à partir du 16 octobre 2017, pour trente-trois postes.**

- 1 — Mme GAUCHOU Hélène
- 2 — M. NICCHI Raphaël
- 3 — Mme MAUCLERT Julie
- 4 — M. DURAND Alexis
- 5 — Mme BRACQ Virginie
- 6 — M. VERNHES Clément
- 7 — Mme BONHOMME Agnès
- 8 — Mme KAZOUKA Eftychia
- 9 — Mme DESSOMMES Christine
- 10 — Mme BACHELARD Caroline
- 11 — M. NOGRETTE François
- 12 — Mme DESANLIS Anne
- 13 — Mme MARTIJA OCHOA Magali
- 14 — Mme THELEMAQUE Dorothée, née GUBERT
- 15 — M. MESSADI Akim
- 16 — M. RICHER Nicolas

- 17 — M. JEANMOUGIN Marc-Olivier
- 18 — Mme CARON Adeline
- 19 — M. MOIS Dumitriu
- 20 — M. ROZE Stéphane
- 21 — Mme MERAINTE Laura
- 22 — Mme FERNANDES Julie
- 23 — M. ZHELEV Ivo
- 24 — M. KHALYL Moulaydriss
- 25 — M. LUNEAU Donatien
- 26 — M. BERTAUX Matthieu
- 27 — M. BAILLY Olivier
- 28 — M. DEFROMONT Benoît
- 29 — M. HERCHIN Thomas
- 30 — Mme CHAPELON Alexandra, née MARKOCIC.

Arrête la présente liste à 30 (trente) noms.

Fait à Paris, le 6 décembre 2017

*La Présidente du Jury*  
Sophie GODARD

**Liste principale, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours de conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation, gestion des équipements sportifs externe ouvert, à partir du 18 septembre 2017, pour cinq postes.**

- 1 — M. DELBROC Rémy
- 2 — M. FAUCHERE Alexandre
- 3 — M. FOURNIER Cyril
- 4 — M. VERHAAREN Stéphane
- 5 — M. BOUTTIER Anthony.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2017

*La Présidente du Jury*  
Françoise LAMAU

**Liste complémentaire, par ordre de mérite, des candidat-e-s admis-e-s au concours de conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation — gestion des équipements sportifs externe ouvert, à partir du 18 septembre 2017, pour cinq postes.**

- 1 — M. REY Philippe
- 2 — M. MANZANO Sébastien.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2017

*La Présidente du Jury*  
Françoise LAMAU